# La SIP, un échec genevois

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1972)**

Heft 172

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1015836

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# La SIP, un échec genevois

« Dans l'obligation d'adapter sa production, déjà légèrement réduite en novembre 1971, au rythme de l'entrée des commandes, la direction se voit contrainte de réduire l'effectif total de l'entreprise de 12 %. » Le communiqué de la direction de la Société genevoise d'instruments de physique (SIP), qui tombe jeudi 23 mars 1972 sur les tables de rédaction des journaux, ne constitue pas une surprise réelle; depuis quelques mois, on savait l'entreprise en difficulté. Mais il met fin à une époque, et presque à un mythe. Haut niveau de technicité, recherches avancées, salaires élevés, la SIP était, pour l'opinion publique genevoise, une maison de prestige, un des fleurons de l'industrie locale, et pour les spécialistes, il y a peu encore, une entreprise pilote, qui plaçait 95 % de sa production sur les marchés étrangers.

### Le poids de Hoffmann-La Roche

Les difficultés locales (passage accéléré vers le secteur tertiaire, coût élevé des terrains, raréfaction de la main-d'œuvre spécialisée), ainsi que le poids de plus en plus lourd de la concurrence internationale, assombrissent le ciel de l'industrie genevoise des machines depuis quelques années. Une étude de 1968 notait : « Malgré la qualité de son travail et la renommée mondiale dont elle jouit, la SIP, avec ses deux mille personnes en chiffres ronds, reste une petite firme sur le plan international et l'intensification de la concurrence lui est préjudiciable à long terme, car il faut craindre pour elle une contraction de ses marchés étrangers ».

Pour conserver une place sur le plan international, une collaboration avec d'autres firmes pouvait-elle être envisagée ? Avant que la direction de la SIP ait fait connaître ses options, la maison Hoffmann-La Roche se lançait en 1967-1968 à la conquête de l'entreprise au cours d'une opération boursière menée par l'intermédiaire de banques de la place qui défraya alors la chronique. Hoffmann-La Roche songeait-il à faire de la SIP une filiale pour la fabrication d'instruments de recherches et de médecine clinique. La firme bâloise s'est finalement contentée du 25 % du capital-actions et, de l'aveu même de M. Jacques Turrettini lors de la dernière assemblée générale de la SIP en février 1972, la collaboration envisagée a été mise en veilleuse à court et à moyen terme. Entre temps, Roche semble avoir cherché ailleurs, notamment en France, en prenant le contrôle d'une filiale électrotechnique des entreprises Marcel Dassault. [1]

La SIP doit maintenant « carguer les voiles » selon l'expression de son directeur, probablement aussi bon yachtman que M. Heath. Ce qui veut dire prosaïquement que l'entreprise se sépare de quarante-cinq employés et de cent quinze ouvriers, soit cent soixante personnes, dont une soixantaine seulement seraient parties peut-être volontairement dans les semaines à venir. Les employés semblent pouvoir facilement retrouver du travail. Mais les ouvriers ne seront pas reclassés aussi vite et certains devront certainement accepter des salaires moins élevés que ceux qu'ils touchaient à la SIP, malgré leur qualification. La direction prétend avoir pris toutes les mesures humaines envisageables. Mais a-t-elle songé aux conséquences directes des licenciements : la xénophobie accrue que son geste entraîne, l'insécurité matérielle et psychologique, la dévalorisation de la qualification, etc... A-t-elle voulu certaines de ses conséquences indirectes : rupture du travail syndical et politique, crainte du personnel restant, (augmentation volontaire des rythmes de travail, de la qualité, diminution de la consommation), etc...

Le Comité des métallurgistes de la FOMH, qui voit ainsi se confirmer ses craintes de décembre 1971, rappelle une fois de plus les exigences sociales qu'il formulait alors pour les cas de licenciements et demande à l'Union des industriels en métallurgie la constitution urgente d'une commission de l'emploi et d'un fonds de recyclage. Mais ces exigences qui préparent l'avenir, ne doivent pas faire oublier ce à quoi les ouvriers licenciés ont droit immédiatement de la part de leur employeur : pas d'interruption de travail, reclassement à qualifications égales et même salaire, sans perte des acquis dus à l'ancienneté (vacances, caisse de retraite, gratifications), relogement aux mêmes conditions qu'auparavant par rapport au lieu de travail, versement d'un dédommagement pour les conséquences multiples entraînées par le licenciement.

### Graves déséquilibres

En réalité, les licenciements de la SIP rappellent, si besoin était, les particularités économiques de Genève. Depuis des années, avec la bénédiction des pouvoirs publics, le secteur tertiaire, dans les services nationaux aussi bien qu'internationaux, est systématiquement privilégié et développé au détriment des secteurs primaire et secondaire. Cette politique, qui a fait en partie la prospérité de Genève, a entraîné de graves déséquilibres.

L'industrie genevoise, par exemple, est condamnée soit à se spécialiser dans la haute technicité, au prix d'un constant effort de recherches, soit à stagner et à tomber au rang de filiale des industries suisses alémaniques. Ainsi Sodeco est-il parvenu, au sein d'un puissant groupe, à garder sa spécificité et à se développer, tandis que Sécheron subit la loi de BBC qui le contrôle depuis 1967. Pour n'avoir pas su garder son avance, pour n'avoir pas trouvé de tutelle-soutien en Suisse allemande, la SIP est maintenant en difficulté. A Genève aujourd'hui l'industrie des machines n'a pas d'autre choix que le perpétuel dépassement de soi-même ou la colonisation.

Au-delà bien sûr de ce problème genevois, c'est une fois de plus les contradictions de l'économie libérale qui sont ainsi mises à nu, une économie qui n'est capable de prévoir et de corriger les difficultés qu'elle rencontre qu'au détriment de ceux qu'elle emploie.

[1] *Par l'intermédiaire de La Roche bio-électronique à Saint-Cloud.*